

Communiqué de presse

Travailler avec des partenariats locaux: un approche novatrice de l'ONDRAF.

Bruxelles, le 16 décembre 1998 - Souvent évoquée par les médias, la préparation de la gestion à long terme des déchets de faible activité et de courte durée de vie fait partie des nombreuses tâches dévolues à l'ONDRAF. Elle a connu diverses évolutions au cours de ces quinze dernières années, dont la dernière en date a fait suite à la décision du Conseil des ministres du 16 janvier 1998. Outre qu'il rejetait toute solution provisoire pour la gestion à long terme de ces déchets, le Conseil des ministres confiait en effet de nouvelles missions à l'ONDRAF et restreignait le cadre de ses investigations. L'ONDRAF a dès lors remplacé l'approche traditionnelle qu'il suivait jusque là par une approche entièrement nouvelle. Il propose en effet désormais aux collectivités locales intéressées d'établir des partenariats avec elles. Ceux-ci auront pour tâche de développer des projets intégrés de dépôt définitif tout en veillant à ce qu'ils présentent une valeur ajoutée pour la région dans laquelle ils seront implantés. Prêt à mettre en pratique sa nouvelle méthodologie, l'ONDRAF organise ce 16 décembre à Bruxelles une journée d'information sur les partenariats locaux. Cette journée devrait également éclaircir définitivement le malentendu qui subsiste encore ici et là au sujet de la liste des 98 zones potentiellement favorables publiée par l'ONDRAF en 1994. Cette liste n'est plus d'application: elle fait désormais partie de l'histoire ancienne.

La présence de déchets radioactifs en Belgique est la conséquence d'un choix de société. Voici une trentaine d'années en effet, notre pays décidait de recouvrir à l'énergie nucléaire pour assurer une partie de son approvisionnement en électricité. Il s'exposait de ce fait inévitablement à l'obligation de trouver tôt ou tard des solutions pour la gestion de ses déchets radioactifs. Parmi ceux-ci, les déchets de faible activité et de courte durée de vie représentent de loin la fraction la plus importante. Actuellement, leur volume cumulé atteint environ 10 000 m³, soit l'équivalent de 20 bassins de natation. Comme les déchets radioactifs des autres catégories, ils sont centralisés à Belgoprocess, l'entreprise filiale de l'ONDRAF, où ils sont traités, conditionnés et entreposés, dans l'attente d'une solution sûre pour leur gestion à long terme. Celle-ci sera choisie dans les

prochaines années par le gouvernement parmi celles qui lui auront été proposées par l'ONDRAF.

Jusqu'il y a peu, l'ONDRAF adoptait encore une méthodologie somme toute assez traditionnelle dans sa recherche d'une solution à long terme pour les déchets de faible activité et de courte durée de vie. Aujourd'hui toutefois, soit près de quinze ans après avoir lancé les premières études, il propose une nouvelle méthodologie de travail, résultat d'une remise en question progressive suscitée notamment par les recommandations d'experts externes et par la décision du Conseil des ministres du 16 janvier 1998, qui rejetait désormais toute solution de nature provisoire. Cette décision s'accompagnait de nouvelles missions, en particulier celle de développer les méthodes permettant d'intégrer un projet de dépôt définitif au niveau local. Elle limitait aussi le champ d'investigations de l'ONDRAF aux quatre zones nucléaires belges existantes et aux communes intéressées.

Ce que l'ONDRAF propose aujourd'hui à toutes les communes intéressées, c'est d'établir avec elles des équipes de partenariat. Ces partenariats locaux auront la responsabilité de développer chacun un (ou éventuellement deux) projet(s) intégré(s) de dépôt définitif, qui devra (ou devront) être intégré(s) dans un projet global présentant une réelle valeur ajoutée pour la région concernée. L'ONDRAF est convaincu de pouvoir ainsi à la fois remplir les nouvelles missions que lui a confiées le gouvernement et prendre en considération les préoccupations et souhaits de la société. Le temps où des instances nationales lançaient de grands travaux d'infrastructure sans consulter au préalable les populations concernées est en effet révolu. Le citoyen est aujourd'hui plus soucieux que par le passé de prendre son avenir en main. Il veut participer aux décisions qui l'affectent, voire apporter sa contribution à la recherche de solutions.

Les partenariats locaux proposés par l'ONDRAF rassembleront tous les acteurs locaux représentatifs intéressés, ainsi que des membres de l'ONDRAF. Ces représentants seront bien évidemment les autorités communales, mais également des associations locales à vocation écologique, professionnelle ou socioculturelle, disposées à s'investir dans le développement d'un projet solide. Dans les zones nucléaires existantes, ils incluront également les exploitants nucléaires locaux.

Chaque partenariat local servira de forum de réflexion et de négociation et devra encourager la concertation au niveau local. Aidé des équipes d'accompagnement de l'*Universitaire Instelling Antwerpen*, de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise et de l'ONDRAF, il réunira les informations nécessaires à une évaluation détaillée de la commune et de son ou de ses site(s) de dépôt potentiel(s). Si les conclusions de cette étude préliminaire s'avèrent favorables, le partenariat évaluera les différentes propositions de projet qui auront été formulées en son sein avant d'en sélectionner une, qu'il développera alors complètement. Il

pourra toutefois développer deux propositions si la géologie du site se prête tant à un dépôt en profondeur qu'à un dépôt en surface. Enfin, il sera responsable d'informer la population à toutes les phases du projet. Conformément à sa mission légale, l'ONDRAF sera responsable des aspects techniques du projet et veillera à sa sûreté, remplissant ainsi le double rôle de partenaire et d'expert.

Pour réussir dans les nouvelles missions que lui a confiées le gouvernement, l'ONDRAF compte donc sur la participation volontaire des communautés locales intéressées: il les souhaite actrices et non simples spectatrices et les encouragera à faire preuve de dynamisme et d'esprit d'innovation. Il leur fournira par ailleurs les moyens financiers et techniques nécessaires au développement de leurs propositions respectives. Il devrait ainsi être en mesure de permettre au gouvernement de sélectionner, vers 2001-2002, un projet intégré de dépôt définitif présentant une valeur ajoutée pour la région où il sera implanté, tout en étant supporté par un large consensus social.

Pour tout renseignement complémentaire,
Contacter Evelyn Hooft,
Porte-parole de presse de l'ONDRAF,
Au (02) 212 10 37 ou par fax au (02) 212 10 40.